

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **84420016.2**

⑤① Int. Cl.³: **A 61 J 17/00**

㉔ Date de dépôt: **01.02.84**

③① Priorité: **10.02.83 FR 8302444**

⑦① Demandeur: **Grasset, Joseph, Ecole Publique de Saint Vidal, F-43320 Loudes (FR)**

④③ Date de publication de la demande: **15.08.84**
Bulletin 84/33

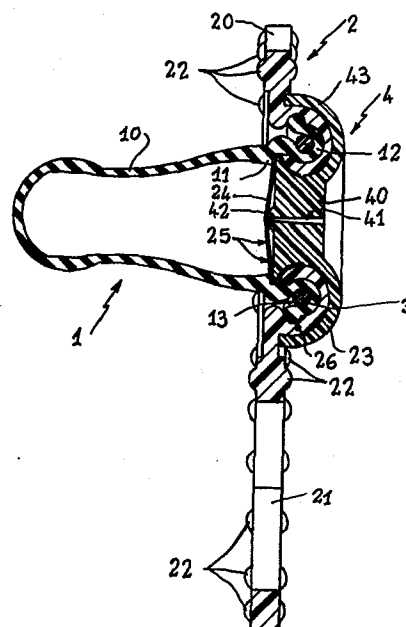
⑦② Inventeur: **Grasset, Joseph, Ecole Publique de Saint Vidal, F-43320 Loudes (FR)**

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI NL SE**

⑦④ Mandataire: **Monnier, Guy et al, Cabinet Monnier 142-150 Cours Lafayette B.P. 3058, F-69393 Lyon Cédex 03 (FR)**

⑤④ **Article pour nourrissons propre à former simultanément sucette et anneau dentaire.**

⑤⑦ La base ouverte de la téterelle (1) est fixée par une bague (3) dans l'une (20) des deux parties annulaires d'une pièce (2), la seconde partie (21) formant anneau de retenue et de préhension. Les faces opposées de la pièce (2) comportent des saillies (22) profilées à la manière de celles d'un anneau dentaire classique. Un obturateur (4) occupe la partie centrale de la partie annulaire (20) et est agencé pour constituer un clapet unidirectionnel (41-42-24).



Article pour nourrissons propre à former simultanément
sucette et anneau dentaire

La présente invention a trait à deux types différents
5 d'articles pour nourrissons, connus pour l'un sous le nom de
"sucette" (ou parfois "tétine"), pour l'autre sous celui de
"anneau dentaire". On sait que les premiers sont simplement
destinés à "occuper" la bouche du nourrisson en lui offrant
10 quelque chose à mastiquer, tandis que les seconds ont pour
fonction de favoriser la dentition après le sevrage.

Dans les sucettes usuelles, la base ouverte de la téterelle
est directement solidaire d'une collerette élargie destinée
à limiter l'enfoncement dans la bouche, et elle est fermée
15 par un anneau disposé de façon telle que son axe est orienté
perpendiculairement à l'axe commun de la téterelle et de la
collerette, cet anneau permettant la préhension de l'article
et éventuellement le passage d'un lien ou autre attache de
retenue. En pratique, les deux pièces séparées sont assemblées
20 l'une à l'autre par collage et l'on comprend qu'en cas de
désolidarisation intempestive, par exemple à la suite d'une
série de stérilisations par ébouillantage, le nourrisson
risque d'avaler l'une ou l'autre des deux pièces.

On rappellera par ailleurs que les anneaux dentaires actuelle-
25 ment commercialisés sont le plus souvent réalisés en un
caoutchouc naturel d'une dureté Shore importante, bien
différente de celle du caoutchouc utilisé pour la réalisation
des sucettes, cette dureté étant indispensable si l'on
30 entend favoriser la percée des dents et calmer l'agacement
des gencives.

La présente invention a pour objet un article pour nourrissons
propre à former simultanément sucette et anneau dentaire, en
35 assurant de la sorte deux fonctions qui sont complémentaires
tout en étant différentes, lequel article évite au surplus
de façon radicale tout risque de dissociation de ses éléments
constitutifs en restant susceptible d'être stérilisé à l'eau

bouillante.

L'article suivant l'invention est essentiellement remarquable en ce que la têterelle, réalisée séparément de la collerette, est rendue mécaniquement solidaire de cette dernière, qui présente deux parties annulaires à axes parallèles, l'une au moins des faces de ces deux parties portant des saillies profilées analogues à celles d'un anneau dentaire.

D'autres dispositions remarquables de l'article suivant l'invention, relatives notamment au mode de fixation de la base ouverte de la têterelle sur la collerette et à l'obturation de cette base, ressortiront de la description qui va suivre en référence au dessin annexé, sur lequel :

15

Fig. 1 est une coupe verticale schématique d'un article suivant l'invention.

20

Fig. 2 montre de la même manière les quatre éléments constitutifs de cet article, préalablement à leur assemblage.

25

L'article représenté comprend en premier lieu une têterelle 1, avantageusement réalisée par moulage d'un caoutchouc pur présentant la souplesse optimale pour l'emploi envisagé. La base ouverte du corps 10 de cette têterelle 1 comporte un épaulement annulaire interne 11 destiné à former butée, comme on le verra plus loin, et elle se prolonge par un bourrelet 12 profilé de manière à définir une gorge 13 incomplètement fermée.

30

35

La têterelle 1 est associée à une pièce 2, préférablement obtenue en caoutchouc moulé d'une dureté Shore appropriée, différente de celle de ladite têterelle. Cette pièce 2 présente deux parties annulaires 20 et 21 à axes parallèles, disposées tangentiellement l'une à l'autre ; les deux faces opposées de ces parties 20 et 21 comportent des saillies 22 identiques à celles d'un anneau dentaire usuel.

Le bord intérieur de la partie 20, destinée à former col-
rette pour la têterelle 1, est solidaire d'un prolongement
23 en forme de cuvette annulaire dont l'ouverture centrale
est fermée par une mince membrane circulaire 24, susceptible
5 de se déformer élastiquement ; cette membrane 24 est percée
d'une série de perforations 25 qui n'intéressent toutefois
pas sa partie centrale. On observera que la paroi intérieure
du prolongement ou cuvette 23 est creusée d'une rainure
annulaire 26.

10 L'article suivant l'invention comprend encore, outre une
bague d'assemblage 3 constituée par un simple anneau fermé,
un obturateur 4 lui-même réalisé en matière plastique moulée.
Le corps 40 de cet obturateur est percé d'un canal axial 41
15 à profil conique, le débouché à plus petit diamètre dudit
canal étant situé au niveau d'un renflement semi-sphérique
42. Le corps 40 est par ailleurs solidaire sur son pourtour
d'une partie 43 en forme de cuvette annulaire.

20 On peut voir en fig. 1 que les choses sont conformées et
dimensionnées de façon telle que le bourrelet 12 de la base
de la têterelle 1 vient s'encliqueter à l'intérieur de la
coupelle 23, la solidarisation définitive étant opérée par
la bague 3 engagée dans la gorge 13 dudit bourrelet dont le
25 bord libre surépaissi vient lui-même se loger dans la rainure
26. La cuvette 23 est à son tour enfermée à l'intérieur de
la partie annulaire 43 de l'obturateur 4, lequel est engagé
à force dans l'ouverture de la cuvette 23 jusqu'à buter
contre l'épaulement 11 de la base du corps 10 de la têterelle
30 1 ; cet enfoncement à force a pour effet de repousser et de
tendre la membrane centrale 24 qui vient plaquer contre le
renflement 42.

L'assemblage assuré par la bague 3 est à l'abri de tout
35 risque de désolidarisation intempestive. L'article réalisé
combine en quelque sorte les fonctions spécifiques des
sucettes et des anneaux dentaires, étant observé que la
réalisation séparée des pièces 1 et 2 permet d'avoir recours

à des matières de consistances et de couleurs différentes ;
la combinaison de la sucette et de l'anneau dentaire facilite
la suppression de l'usage de la sucette par le nourrisson
à la période où l'anneau dentaire lui est particulièrement
5 utile et auquel il est déjà accoutumé, en évitant ainsi
toute perturbation.

On notera également que la membrane perforée 24 et le canal
41 constituent une sorte de clapet unidirectionnel qui
10 s'oppose à toute fuite d'air à travers l'obturateur 1, tout
en autorisant l'entrée, à l'intérieur du corps 1 de la
téterelle, de la quantité d'air destinée à compenser les
déperditions inévitables d'air à travers la paroi dudit
corps sous l'effet des mastications répétées de celui-ci, en
15 évitant de la sorte toute déformation permanente de la
téterelle.

Revendications

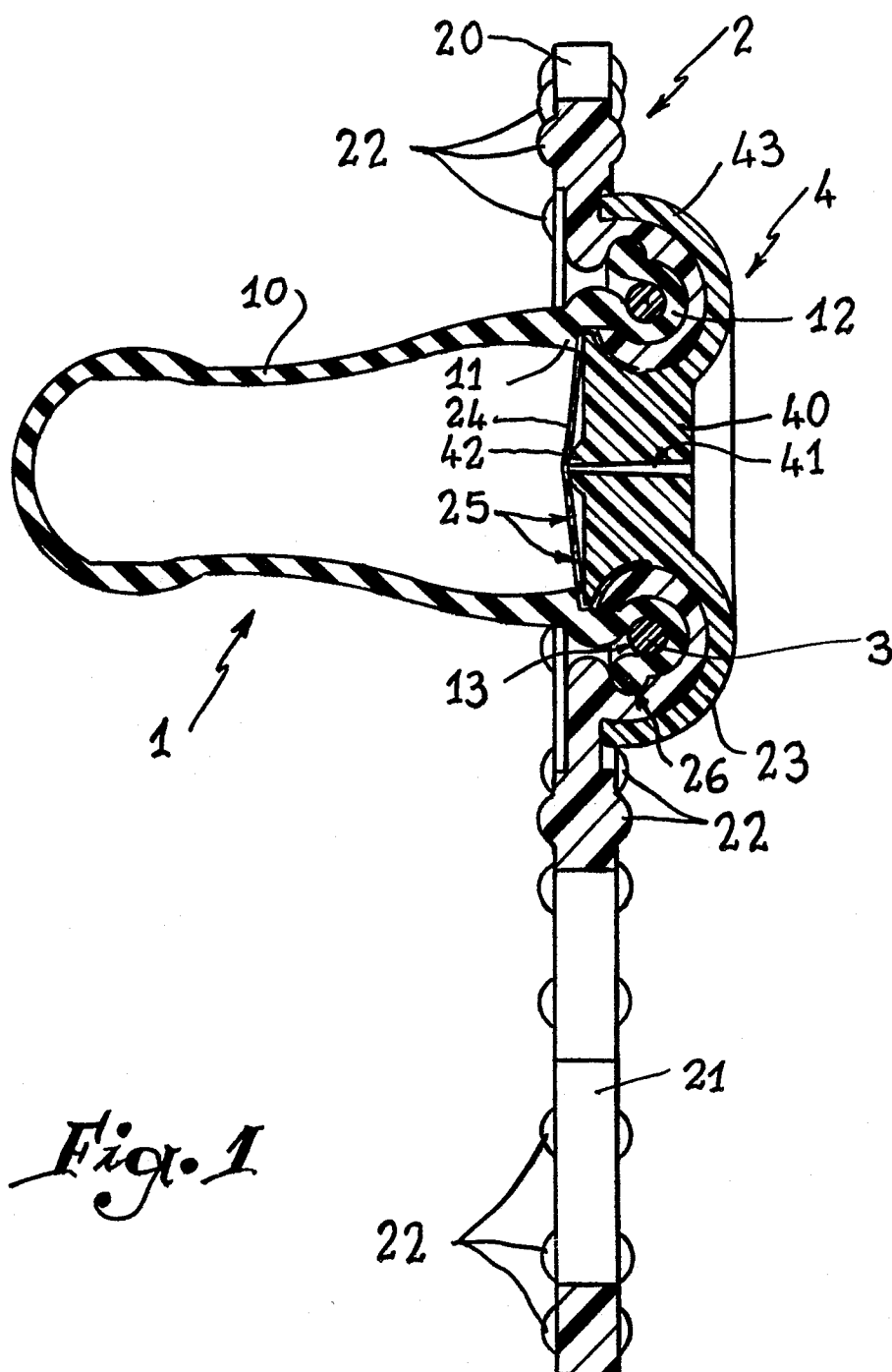
1. Article pour nourrissons propre à former simultanément
sucette et anneau dentaire, caractérisé en ce qu'il comprend
5 une têterelle (1) dont la base ouverte est assemblée mécani-
quement à une pièce (2) présentant deux parties annulaires
(20 et 21) à axes parallèles dont l'une au moins des faces
est pourvue de saillies profilées (22) analogues à celles
d'un anneau dentaire, l'une (20) desdites parties annulaires
10 constituant une collerette (20) limitant l'enfoncement de la
têterelle (1) dans la bouche tandis que l'autre (21) forme
anneau de préhension et de retenue.

2. Article suivant la revendication 1, caractérisé en ce que
15 l'assemblage mécanique de la têterelle (1) et de la pièce
(2) est assuré par une bague (3) introduite à force dans la
gorge (13) définie par un bourrelet (12) prévu au niveau de
la base ouverte du corps (10) de ladite têterelle, lequel
bourrelet est logé à l'intérieur d'une cuvette annulaire
20 (23) solidaire du bord interne de la partie ou collerette
(20) de la pièce (2).

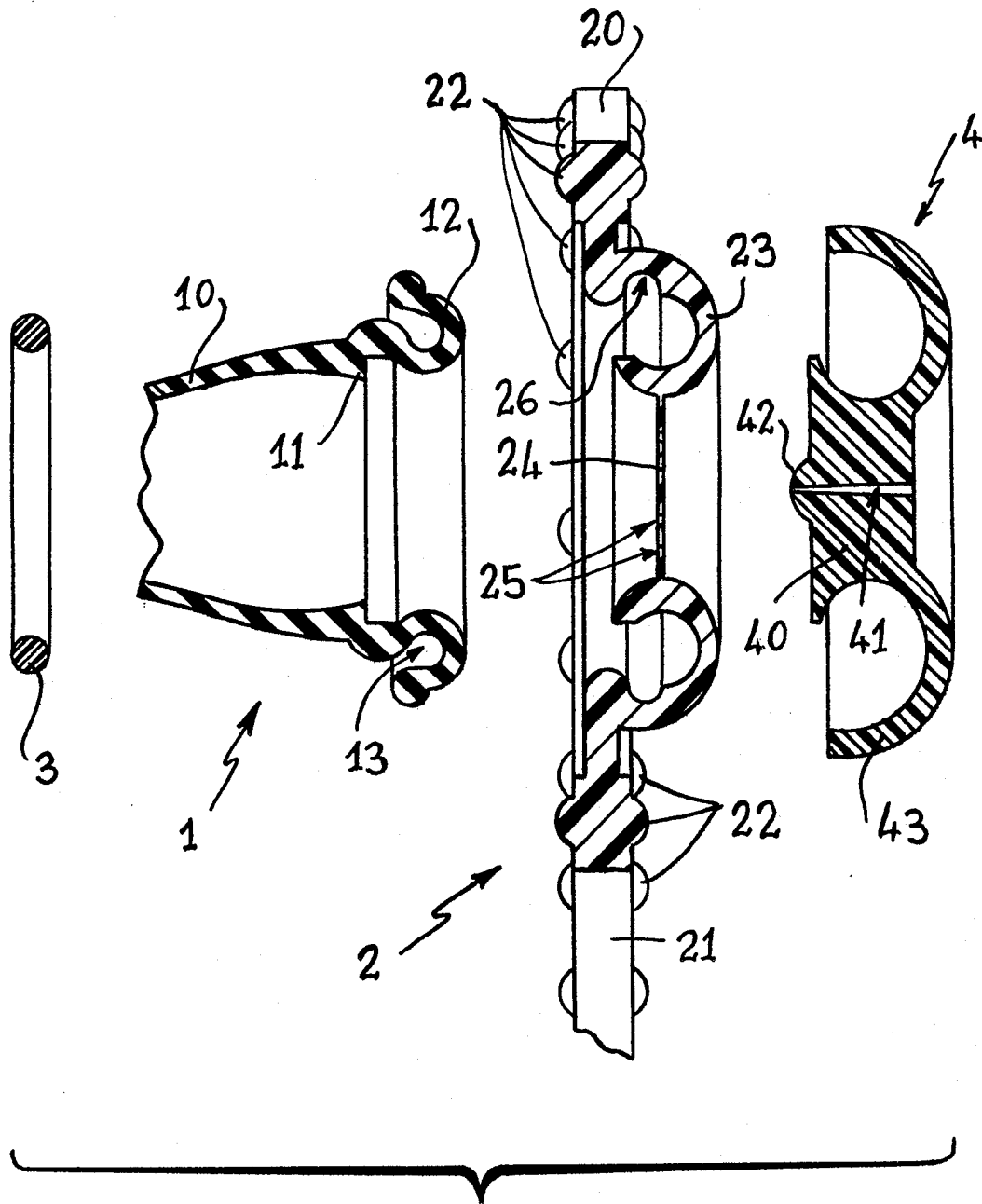
3. Article suivant la revendication 2, caractérisé en ce que
la partie centrale de la cuvette annulaire (23) reçoit un
25 obturateur (4) qui ferme l'espace intérieur de la têterelle
(1) et qui est pourvu d'une partie annulaire (43) propre à
venir coiffer la cuvette (23) de la pièce (2).

4. Article suivant la revendication 2, caractérisé en ce que
30 le corps (40) de l'obturateur (4) est percé axialement d'un
canal (41) tandis que la partie centrale de la cuvette (23)
de la pièce (2) est fermée par une mince membrane perforée
élastiquement déformable (24), le canal et la membrane
précités constituant un clapet unidirectionnel.

1/2



2/2

*Fig. 2*



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0116003
Numéro de la demande

EP 84 42 0016

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A	US-A-3 267 937 (VERSCHOOR) * Colonne 1, lignes 8-9, 57-61; colonne 2, lignes 34-36; 47-55; figures 1-4,6 *	1	A 61 J 17/00
A	--- US-A-3 669 117 (HERBST) * Colonne 1, lignes 34-43; colonne 2, lignes 6-9; figures 1,3 *	1	
A	--- US-A-3 662 756 (HAKIM) * Colonne 2, lignes 1-31; figure 1 *	1	
A	--- FR-A- 779 618 (BIBERON-ROBERT) * Page 1, lignes 11-16; figures 1,7,8 *	2	
A	--- FR-A-1 546 837 (BURKHARDT) * Page 2, colonne de gauche, lignes 6-25; figure 2 *	3,4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³) A 61 J

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03-05-1984	Examineur BAERT F.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			